Budget primitif 2023

Le budget 2023 a été voté le 14 avril 2023 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :
- De maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser les subventions chaque fois qu'il est possible.
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la Commune mais aussi les frais de fonctionnement des bâtiments communaux et d'entretien des voies communales ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en répondant aux demandes des usagers d'une part et en se mettant en conformité avec les diverses réformes engagées par l'Etat.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT	212 946,88	156 525,59	369 472,47
Total	**212 946,88**	**156 525,59**	**369 472,47**

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats des matières premières et des fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées
aux associations, les participations versées au groupements de communes et les intérêts des emprunts.
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des logements communaux et au loyer versé par le budget du Photovoltaïque de Garlède-Mondebat.

- Représentation graphique du budget principal -

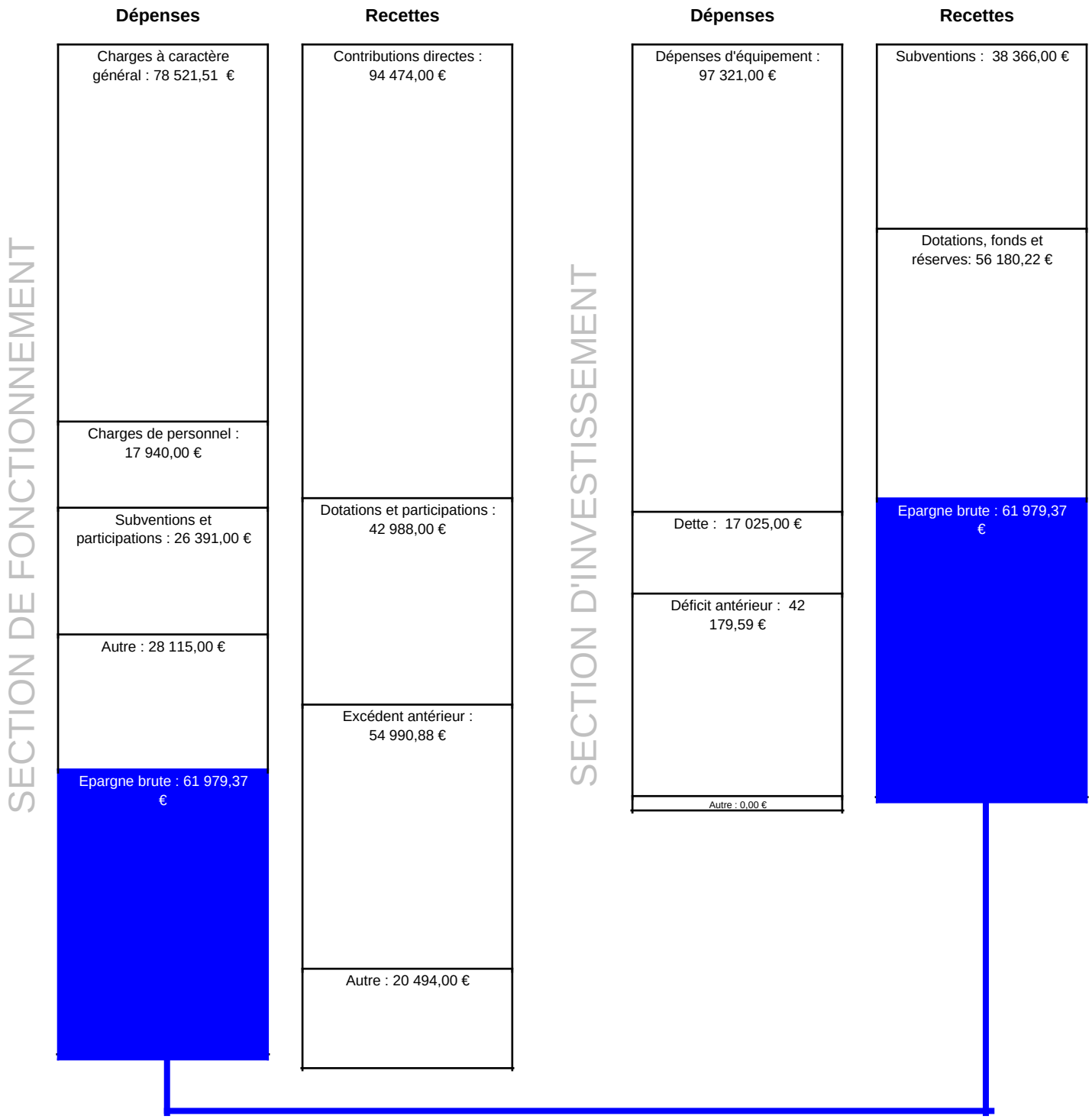

Les dépenses d'investissement s'articulent autour du remboursement de la dette, de la pousuite du projet de travaux sur l'école initié en 2022, des restes à réaliser des travaux de voirie engagés en 2021 et 2022 et enfin de nouveaux travaux de voirie.
Les recettes sont composées de subventions du Département restant à percevoir pour les travaux de voirie 2021 et 2022, de nouvelles subventions sollicitées auprès du Département, de subvention restant à percevoir de l'Etat pour les travaux sur l'école, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (51 325.22 €) et de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (54 990.88 €)

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT	109 147,72
Total	**109 147,72**

La commune rembourse encore deux emprunts : le premier contracté en 2011 pour la rénovation de l'école et le second contracté en 2016 pour la rénovation de la cantine.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,96 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

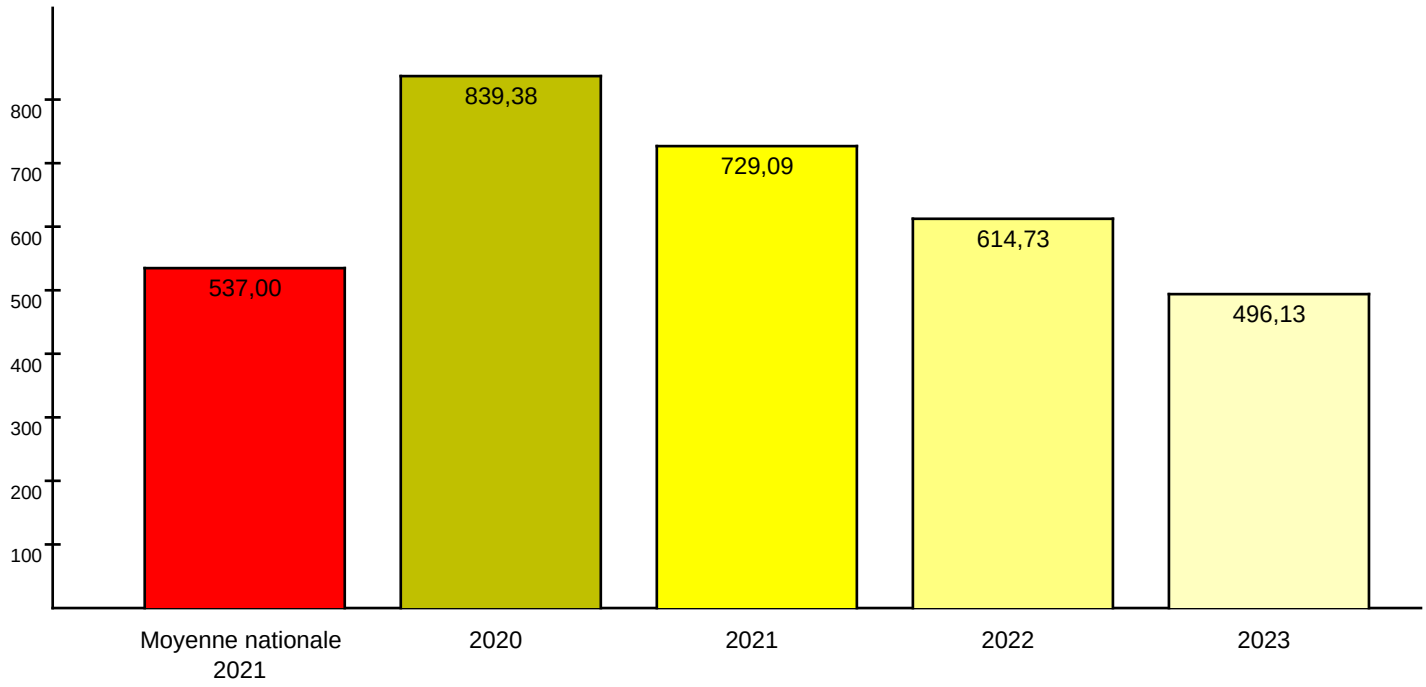

- Subventions et participations versées -

Subventions

Organisme	Libellé	Montant
ACCA GARLEDE-MONDEBAT	Subvention	700,00
ADMR	Subvention	200,00
AMICALE POMPIERS GARLIN	Subvention	100,00
ASS PARALYSES DE FRANCE	Subvention	30,00
ASS SCLEROSES EN PLAQUES	Subvention	30,00
CLUB 3E AGE AMICS ESBERITS	Subvention	950,00
COMITE DES FETES	Subvention	1 425,00
CROIX ROUGE	Subvention	30,00
DONNEURS DE SANG	Subvention	30,00
ENTENTE SPORTIVE BOURNOS	Subvention	1 000,00
G'M'AMUSER	Subvention	950,00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	Subvention	75,00
MYOPATHES DE FRANCE - AFM	Subvention	30,00
	TOTAL	**5 550,00**

Contributions

Organisme	Libellé	Montant
COMMUNE ASTIS	Participation CLSH d'Astis	274,00
SRS GLAM	Participation Syndicat Scolaire SRS GLAM	20 000,00
TERRITOIRE D'ENERGIE 64	Adhésion SDEPA	26,00
	TOTAL	**20 300,00**

Concernant les participations financières versées par la commune, 20 000.00 € sont prévus pour participer au fonctionnement du Syndicat Intercommunal Scolaire de Garlède-Lalonquette-Auriac-Miossens qui gère les services de cantine et garderie du RPI.
274.00 € de participation sont prévus pour le Centre de loisirs d'Astis en cas de nécessité.
Le montant total des subventions versées aux associations locales ou d'intérêt local augmente de 300.00€ en 2023 par rapport à 2022 : l'association ACCA (association de chasse) bénéficie de 300.00€ supplémentaire afin de pallier leurs besoins et de rendre équitables les montants versés aux associations de Garlède-Mondebat.